

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	41 (1953)
<b>Heft:</b>	803
<b>Artikel:</b>	Un réquisitoire contre le régime pénitentiaire des détenues en Suisse romande
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-267857">https://doi.org/10.5169/seals-267857</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

## FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

## RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

## ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Sacoune

## Organe officiel

des publications de l'Alliance  
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

## ABONNEMENTS

SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien . . . . . 8.—

Le numéro . . . . . 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

## A nos abonnés

Nous recommandons aux abonnés qui ne l'ont pas encore expédié, le bulletin vert qu'ils ont trouvé dans notre dernier numéro, avec lequel ils étaient invités à s'acquitter de leur abonnement au journal pour 1953.

Nous leur rappelons que leur prompt envoi — généreux si possible — épargne beaucoup de peine et de souci à l'administration.

Nous profitons de ce petit entretien avec nos lecteurs, pour remercier de tout cœur les généreux donateurs qui ont répondu à un direct appel de notre comité. Leur geste est un grand encouragement pour tous ceux qui ont la responsabilité du journal.

Merci à tous.

La rédaction et l'administration  
du « Mouvement féministe »

## Un réquisitoire contre le régime pénitentiaire des détenues en Suisse romande

Dans notre numéro de décembre, nous l'avons publié le début d'un article sur le travail de diplôme d'une élève de l'Ecole d'études sociales : une enquête sur le régime auquel sont soumises les détenues en Suisse romande, régime qu'elle juge néfaste puisque les condamnées, loin d'être aménagées pour la détention, semblent au contraire dégradées, en effet, elles récidivent.

Nous avions indiqué, dans ce numéro, des chiffres qui manquaient d'exactitude. Laissons la parole à l'auteur du travail lui-même :

... Quant aux résultats obtenus par le régime pénitentiaire actuel, les chiffres de la récidive ne sont que trop éloquents ; ils accusent notre époque qui, malgré les possibilités offertes par les progrès de la criminologie, ne sait pas les appliquer.

Voici comment la récidive se présente pour les délinquantes du canton de Vaud :

Pour les années : 1830	18 %
1922-1939	51 %
1940-1951	68 %

Elle a presque quadruplé en quelque 120 ans. La moyenne pour les dernières trente années, établie sur la base du livre d'écreu de Rolle et du casier judiciaire, se montre sous un aspect lâche : sur 396 anciennes détenues, il y a

267 soit 67 % de récidivistes

129 soit 33 % de primaires...

L'auteur de l'enquête voudrait que les détenues ne soient pas reboutées dès le début, qu'elles puissent choisir la teinte de leur uniforme, qu'un linge aussi grossier ne leur soit pas imposé, qu'elles ne fassent pas uniquement des raccommodages, que des occasions de formation professionnelle diverses leur soient proposées, qu'elles puissent aussi confectionner des vêtements et des objets nus dont on pourrait trouver l'écoulement, que la promiscuité de la prison ne soit pas une simple école de dégradation.

## ASSURANCE POUR LA VIEILLÉSSE DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNE

## RENTES VIAGÈRES GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS  
MOLARD, 11

GENÈVE

## La candidate du « parti féminin » est élue sénateur

Récemment, dans nos colonnes, une abonnée nous conseillait de fonder un « parti féminin », au lieu de nous diviser entre les partis politiques masculins existants.

Un parti politique féminin est une chimère nous a-t-on répété. Il faut croire pourtant que dans certains pays, cette chimère peut vivre et prospérer puisqu'on annonce justement la victoire de la candidate d'un parti féminin : la nomination au Chili d'une sénatrice élue dimanche par 107 505 suffrages sur un total de 364 961 électeurs (le 40 % ayant négligé de se rendre aux urnes !).

La sénatrice, Mme de la Cruz occupera la place laissée libre par M. Ibanez, sénateur, devenu président de la République. Le candidat de gauche n'a obtenu que 68 350 voix et le candidat de droite, 32 941.

Que vous en semble de cette « chimère » ?

Ne méprise pas ta situation, c'est là qu'il faut agir, souffrir et vaincre.

Amiel.

## Mme Anne de Montet

Présidente du Comité directeur  
du « Mouvement Féministe »

1939-1951



Mme de Montet, à l'époque où elle fut nommée présidente de l'Alliance.

Notre premier numéro de l'an nouveau est encore une fois marqué par un deuil. C'est toujours à cette date que nous revivons volontiers sur le souvenir de la fondatrice du journal et voici que cette année, nous déplorons la perte de celle qui fut une collaboratrice des plus actives et des plus sûres d'Emilie Gourd, puisqu'elle était depuis de longues années présidente du comité du « Mouvement Féministe » (1939-1951). Elle avait résilié ces fonctions au moment où elle quittait la Suisse romande, en 1951 et le consentement unanime des membres du comité lui a conféré le titre de présidente d'honneur.

La mort de Mme Anne de Montet, à Ascona, où elle s'était retirée à la mort de son mari, le Dr Charles de Montet, survenu l'an passé, a causé une pénible surprise à Vevey et dans toute la région, où Mme de Montet a œuvré avec tant de dévouement et où elle a laissé tant d'amis. Elle a été un des chefs du mouvement féministe en Suisse.

C'était une Bureckhardt, de Bâle, où elle était née en 1877 : elle avait travaillé le chant à Francfort-sur-le-Main et avait épousé le Dr Charles de Montet, qui a dirigé pendant tant d'années la clinique Mon-Repos, au Mont-Pélerin ; fixé d'abord à Vevey, puis à Corseaux, Mme de Montet, tout en élevant ses enfants et en montrant toutes les qualités d'une parfaite maîtresse de maison, a pris une part active et efficace au mouvement féministe veveysois et suisse. Elle a été longtemps secrétaire de l'Union des femmes de Vevey, à présidé de 1917 à 1929, le groupe de Vevey du Suffrage féminin, s'est intéressée activement à nombre d'œuvres d'utilité publique. Elle a été, dès sa fondation et jusqu'en 1946, membre du comité des Mères, près de Grandson, membre aussi du comité de la Société du musée romand (château de la Sarraz).

La connaissance de l'allemand, ses nombreuses relations, son entregent ont fait d'elle une agente de liaison aimée et respectée entre le mouvement féministe suisse allemand et le mouvement romand. Elle a été longtemps membre du comité de la grande Alliance de sociétés féminines suisses, qu'elle a présidée de 1929 à 1935 et dont elle a été la vice-présidente jusqu'en 1947, date de sa retraite.

Citons ici les lignes dont Mlle Gourd saluait la nomination à la présidence de l'Alliance de Mme de Montet : « Bâloise de naissance et Vaudoise par son mariage, elle est donc toute qualifiée, par sa connaissance des mentalités comme des langues de nos deux parties de la Suisse pour fonctionner comme présidente nationale, joignant à ces qualités celles d'un esprit clair, d'une conscience scrupuleuse, d'habitudes méthodiques de travail et de convictions féministes profondes... »

Membre de la commission du cinéma de l'Alliance internationale des femmes, elle avait été désignée en 1937 par le Conseil fédéral comme membre de la Commission fédérale du cinéma, seule femme parmi dix-sept membres, pour représenter l'ensemble des femmes suisses. Elle présidait encore l'Association suisse pour le service domestique.

C'était une femme remarquable par les dons de l'esprit, les dons du cœur, par son savoir-faire, sa distinction, à qui les femmes suisses doivent beaucoup. Ses dernières années ont été attristées par la mort tragique de son fils François, tué en avion alors qu'il se rendait au Maroc, en été 1950, et par la mort de son mari, survenue en 1951. Elle avait alors quitté sa maison de Corseaux pour se retirer chez sa fille à Ascona, en renonçant à toutes les activités qui lui avaient été chères pendant de longues années.

Le comité de notre journal ressent doucereusement de tels départs. A des titres divers chacun des membres se sent dépourvu. La rédactrice et l'administratrice perdent le « pilote » qui, à la mort de la fondatrice-directrice avait repris la barre et dirigeait le navire dans les passages délicats et difficiles, les uns ont perdu une collègue qui leur donnait confiance, les autres une amie plus intime, l'un d'eux écrit : « elle a bien mérité... par son admirable activité non seulement dans les comités, mais par son dévouement inlassable à la cause des femmes ». Son jugement et son appui donnaient une impression si sûre qu'on ne peut se représenter qu'elle ait passé et qu'elle ne soit plus au milieu de nous. Que son souvenir reste en exemple.

S.B.